



CSNP Mulhouse
3H rue du Dr Léon Mangeney
68100 MULHOUSE

Centre de Soins non Programmés - Médecin -

Identification du poste :

Diplôme de médecin requis

Statut libéral souhaitable

Présentation du service :

Le Centre de Soins Non Programmés de Mulhouse a pour but de répondre aux besoins des patients pour un problème de santé ne relevant pas de l'urgence vitale mais ne pouvant être anticipé ni retardé.

Il accueille des patients adressés soit par les services d'accueil des urgences du GHRMSA, soit par manque de disponibilité des médecins libéraux de ville, soit par admission spontanée du patient.

Effectif du service : 8 médecins libéraux, 2 infirmiers et 1 secrétaire

Liaison hiérarchique :

Médecins associés du CSNP

Liaisons fonctionnelles :

Médecins remplaçants

Médecins collaborateurs

IDE

Agent d'accueil

Missions principales :

Le médecin prend en charge les patients se présentant au CSNP.

Il assure la consultation médicale et les gestes techniques éventuels.

Description des activités :

- Assurer les consultations de médecine générale courante et de petite traumatologie
- Repérer les situations à risque et orienter le patient vers d'autres professionnels, informer les services concernés ou réadresser aux Urgences
- Actualiser le dossier médical et compléter les documents médico-administratifs,
- Interpréter les ECG



CSNP Mulhouse
3H rue du Dr Léon Mangeney
68100 MULHOUSE

- Assurer les actes diagnostiques de petite traumatologie (interprétation des clichés radiologiques), et thérapeutiques (sutures superficielles, immobilisation par attelles)

Particularité du poste et risques professionnels liés à l'activité :

Spécificité du poste :

Durée du poste de travail : de 4h à 12h

Formations obligatoires requises :

Être inscrit à l'ordre en tant que Médecin Généraliste

Moyens mis à disposition :

Ordinateur, logiciels dédiés, poste téléphonique adapté pour l'accueil téléphonique, fax, photocopieuse.

Matériel médical (stéthoscope, otoscope, ECG, matériel de petite traumatologie)

Tenue de travail fournie par l'employeur.

Rémunération :

Activité libérale avec rétrocession de l'associé exerçant au CSNP